



Digne-les-Bains, 1^{er} août 2012

Plan départemental d'action sécheresse des Alpes-de-Haute-Provence pour la gestion et la préservation des ressources en eau

Situation hydrologique :

La situation hydrologique actuelle se traduit par un étiage qui s'installe sur l'ensemble des bassins versants du département. En effet, si les pluies du printemps ont compensé un enneigement déficitaire, les débits mesurés dans les cours d'eau traduisent le déficit pluviométrique constaté sur les mois de juin et de juillet.

Si la situation n'est pas critique, les débits mesurés sur le Sasse demeurent inférieurs aux valeurs de référence et les cours d'eau de la rive droite de la Durance (Largue, Lauzon, Jabron) montrent tous des signes d'étiage marqué.

Proposition du Comité de Gestion Collégiale de l'EAU

La faiblesse des débits mesurés sur l'ensemble des cours d'eau motive donc, en application du Plan d'Action Sécheresse en vigueur, la mise en place du stade de vigilance sur le département des Alpes de Haute-Provence qui comprend les mesures suivantes:

- diffusion aussi étendue que possible de la situation hydrologique
- sensibilisation aux économies d'eau pour **toutes** les catégories d'usagers
- rappel des possibilités réglementaires offertes aux maires confrontés à des difficultés de ressource en eau
- enregistrement des comptages tous les **quinze jours**.

Cette dernière disposition s'applique à toutes les catégories de prélèvements.

L'ensemble de ces mesures vise à anticiper voire à prévenir le passage éventuel aux autres stades du plan d'actions qui sont :

Le stade d'alerte : Déclenché lorsque le débit d'un cours d'eau est inférieur pendant plus de 7 jours à son Débit Objectif d'Etiage. Les mesures consistent à réduire les prélèvements de 20% et à interdire les arrosages entre 11h et 18h.

Le stade de crise : Déclenché quand le débit du cours descend pendant plus de 7 jours en dessous du Débit de Crise mais reste au dessus du Débit de Crise Renforcé. Les mesures consistent à réduire de 30% les prélèvements et à interdire les arrosages entre 8h et 20h.

Le stade de crise renforcé : Activé lorsque le débit descend en dessous du DCR. Les prélèvements agricoles sont alors suspendus, les prélèvements industriels réduits aux nécessités de sécurité et les prélèvements pour l'eau potable diminués de moitié.

.../...

Cas particulier du haut bassin du Calavon.

Ce haut bassin relève du Comité départemental de gestion collégiale de l'eau et de l'administration du Vaucluse.

Il passe au stade de l'alerte dès ce vendredi à la suite du comité réuni le 26 juillet dernier dans le Vaucluse. Dans ces communes l'arrêté préfectoral qui sera pris ce jeudi établit les mesures suivantes :

- Réduction des prélèvements de 20%
- Interdiction des remplissages de piscines, des lavages de voitures
- Interdiction des arrosages entre 9h et 19h.

Les communes concernées sont :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| -Redortiers | -Vachères |
| -Montsalier | - Reillanne |
| -Banon | -Montjustin |
| -Simiane-la-Rotonde | - Céreste |
| -Oppédette | - Sainte-Croix-à-Lauze |

Quelques recommandations sur le bon usage de l'eau au stade Vigilance :

- éviter d'arroser aux heures chaudes
- laver sa voiture dans les installations professionnelles et de préférence celles qui recyclent l'eau
- limiter le nettoyage des surfaces à grande eau et éviter de mettre en eau les caniveaux
- préférer les douches aux bains
- arrêter les fontaines qui ne fonctionnent pas en circuit fermé
- limiter au maximum les rejets polluants compte tenu de l'extrême fragilité des milieux